Qu'est-ce que l'accompagnement par Sos Solidarité Paysans 42

L'agriculteur ou son conjoint appelle l'association

L'animatrice-médiatrice réceptionne l'appel

-**Écoute**

-**Présentation de l'association** pour voir si elle correspond bien à la demande de la personne

-**Évaluation de l'urgence** de la situation

-Proposition d'un **rendez-vous** ou orientation de la personne si la problématique ne relève pas des compétences de la structure.

-Recherche d'un **accompagnateur bénévole** sur la zone géographique concernée et/ou dans la même production

-Proposition à la personne en demande

-**Prise de rendez-vous**

Ensemble, l'agriculteur, son conjoint et l'association, nous réalisons un état des lieux de la situation :

-***Professionnelle*** : fonctionnement de l'exploitation, origine et nature des difficultés, procédures contentieuses, administratives ou judiciaires en cours, perspectives de redressement, …

-***Personnelle et familiale :*** disponibilités pour vivre, problèmes de santé, menaces sur logement, …

Un appui administratif

•Déclarations pour l'obtention ou le maintien des aides à caractère économique

• suivi administratif de l'exploitation

•Négociations avec les créanciers

Pour des difficultés ponctuelles

• aide à l'élaboration d'un prévisionnel de trésorerie

• négociations avec les créanciers, demandes de délais

• demande d'ouverture d'une procédure administrative

• lien avec AS pour obtention du RMI

Pour des difficultés importantes

• suivi dans le cadre de procédures judiciaires (redressement ou liquidation) et élaboration de proposition d'apurement du passif, le cas échéant

• accompagnement dans le cadre d'une cessation d'activité (pré-retraite, liquidation, réorientation professionnelle, …)

Ce diagnostic permet d'éclairer la situation, et de formuler ensemble des propositions pour avancer dans l'accompagnement.

Ce n'est pas un jugement sur la personne ou sa situation.

Il n'est pas infaillible ni irréversible. L'accompagnant ne se pose pas en expert qui détient la solution pour l'autre, il éclaire la situation.

En lien avec les partenaires de terrain (assistantes sociales, conseillers agricoles, centre de gestion, professionnels, …) tout au long de l'accompagnement

Toujours dans le cadre d'un accompagnement de proximité